ROYAUME DU MAROC
LE CHEF DU GOUVERNEMENT
DELEGATION GENERALE A
L'ADMINISTRATION
PENITENTIAIRE ET A LA REINSERTION
PRISON LOCALE AIT MELLOUL 1

Avis d'achat sur bon de commande N°59-2026PLAM1

Le Directeur de la prison localeAIT MELLOUL1procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

- *Objet de la prestation :* **Suivi des travaux d'aménagement de la prison locale Ait Melloul 1**

- Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité de mesure	Quantité
1	Suivi des travaux	➢ Faire un suivi régulier des travaux permettant un contrôle continue de la conformité des travaux aux prescriptions des pièces contractuelles et des plans d'exécution des ouvrages avec des visites de chantiers à chaque fois que le besoin se fait sentir selon L'entreprise et/ou le Maitre d'Ouvrage ➢ Etablir les détails schéma et les plans complémentaires pour l'achèvement du projet ➢ Validation des plans d'exécution de tous les lots techniques ➢ La vérification et la surveillance des travaux dont les études ont été effectuées par ses soins ; ➢ Contrôle de la qualité et des quantités des ouvrages exécutes notamment la participation à la réception des implantations, la prise des attachements, la réception des ferraillages en cas de besoin. ➢ Procéder à la réception des ouvrages fur et à mesure d'avancement des travaux ➢ Assister aux réunions de chantier, ainsi qu'aux visites Inopinées qui pourront être décidées parle maitre d'ouvrage ➢ Vérification des situations provisoires et définitives présentées par l'entreprise. ➢ Établissement de rapport de fin des travaux et tout autre document technique demandé par le maitre d'ouvrage qui sera diffuse aux parties intéressées.	**F**	**1**
2	Réception provisoire des travaux.	Réception provisoire des travaux	**F**	**1**
3	Réception définitive	Le bureau d'étude participera à la réception définitive des travaux conjointement avec les entreprises assurant l'exécution des travaux et le maître d'ouvrage	**F**	**1**

- Lieu d'exécution : **PRISON LOCALE AIT MELLOUL 1**
- Délai d'exécution : **Phase de suivi : 565 Jours y compris 365 jours de la période de garantie jusqu'à la réception définitive.**
- Date et heure limites de réception des devis des concurrents : Le 20 NOV 2026 à 10 h 00

-Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse **www.marchespublics.gov.ma**.

- Les concurrents doivent déposer au même temps que le dépôt de leurs offres les pièces suivantes à l'adresse **mahri1118e542250@gmail.com**

- Une attestation de référence, ou sa copie certifiée conforme à l'original, similaire à l'objet du présent bon de commande.
- Une Copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans le domaine d'activité **D14** délivré par le Ministère de l'Equipement et de l'eau conformément au décret n 2.98.984 du 4 hija 1419 (22 mars 1999).

• **D14 : Calcul de structure pour bâtiments à tous usages**

N.B : Le concurrent auquel il est envisagé de lui envoyer la demande de confirmation de son devis est tenu de déposer **à la prison locale ait Melloul 1**, l'original de l'attestation de référence et l'original du certificat d'agrément dans le domaine d'activité : **D14**, ou ses copies certifiées conformesaux originaux demandés ci-dessus et envoyées à l'adresse **mahri1118e542250@gmail.com**au moment du dépôt de son offre.

Le directeur

Directeur
Prison Locale Aït Melloul ①
ANAYA Hassan